

Direction des Affaires juridiques et de l'Assemblée
SAJ/U3/JK

Nanterre, le

02 NOV. 2022

Arrêté n° 2022-DAJA- 066

Le Président du Conseil départemental

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3, alinéa 4 ;
- Vu la délibération n° 2021-A du 1^{er} juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental ;
- Vu l'arrêté n° 2022-DAJA-057 en date du 20 octobre 2022 portant organisation des services départementaux ;
- Vu l'arrêté n° 2021-DAJA-92a du 2 juillet 2021 accordant délégation de signature à Monsieur Jérôme Dian, Directeur général des services ;
- Vu l'arrêté n° 2022-DAJA-58 du 21 octobre 2022 accordant délégation de signature à Monsieur Hervé Kerleau, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Finances, Commande publique et Logistique et à Monsieur Rodolphe Aviceau, adjoint au Directeur général adjoint ;

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 2021-DAJA-112 du 6 juillet 2021 accordant délégation de signature à certains agents de la Direction de la Logistique et des Moyens généraux est abrogé.

ARTICLE 2 : L'arrêté n° 2022-DAJA-58 du 21 octobre 2022 accordant délégation de signature à Monsieur Hervé Kerleau, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Finances, Commande publique et Logistique et à Monsieur Rodolphe Aviceau, adjoint au Directeur général adjoint, est complété ainsi qu'il suit :

Direction de la Logistique et des Moyens généraux

1. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé Kerleau, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Finances, Commande publique et Logistique, et de Monsieur Rodolphe Aviceau, adjoint au Directeur général adjoint, délégation de signature est accordée à **Madame Patricia Nalis**, Directrice de la Logistique et des Moyens généraux, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions, à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 90 000 euros hors taxes.

2. Service Administratif et Financier

2.1 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé Kerleau, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Finances, Commande publique et Logistique, de Monsieur Rodolphe Aviceau, adjoint au Directeur général adjoint, et de Madame Patricia Nalis, Directrice de la Logistique et des Moyens généraux, délégation de signature est accordée à **Monsieur Alexandre Oberlin**, Chef du Service administratif et financier, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions, à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 25 000 euros hors taxes.

2.2 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé Kerleau, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Finances, Commande publique et Logistique, de Monsieur Rodolphe Aviceau, adjoint au Directeur général adjoint, de Madame Patricia Nalis, Directrice de la Logistique et des Moyens généraux et de Monsieur Alexandre Oberlin, Chef du Service administratif et financier, délégation de signature est accordée à **Madame Edwige Sokpolie**, Cheffe de l'Unité Gestion budgétaire et comptable, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions, à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 10 000 euros hors taxes.

3. Service Relation citoyen

3.1 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé Kerleau, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Commande publique et Logistique, de Monsieur Rodolphe Aviceau, adjoint au Directeur général adjoint, et de Madame Patricia Nalis, Directrice de la Logistique et des Moyens généraux, délégation de signature à l'effet de signer le **plan de prévention** est accordée, dans leurs domaines d'attribution, à :

- **Monsieur Jean-Philippe Lefevre**, Chef de l'Unité de Gestion et Distribution du Courrier ;
- **Madame Emmanuella Ebi Boubli**, Cheffe de l'Unité Guichet Unique.

4. Service Logistique

4.1 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé Kerleau, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Commande publique et Logistique, de Monsieur Rodolphe Aviceau, adjoint au Directeur général adjoint, et de Madame Patricia Nalis, Directrice de la Logistique et des Moyens généraux, délégation de signature est accordée à **Madame Marine Leduc-Carole**, Cheffe du Service Logistique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions, à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 10 000 euros hors taxes.

4.2 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé Kerleau, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Commande publique et Logistique, de Monsieur Rodolphe Aviceau, adjoint au Directeur général adjoint, de Madame Patricia Nalis, Directrice de la Logistique et des Moyens généraux, et de Madame Marine Leduc-Carole, Cheffe du Service Logistique, délégation de signature à l'effet de signer le **plan de prévention** est accordée, dans leurs domaines d'attribution, à :

- **Monsieur Laurent Cordé**, Chef de l'Unité Reprographie ;
- **Madame Nadia Lamani-Hammou**, Cheffe de l'Unité Logistique et Gestion des Biens ;
- **Monsieur Pascal Lacroix**, Chef de l'Unité Transports et Déplacements ;
- **Monsieur Patrice Josseaume**, Chef de l'Unité Entretien de la Flotte Automobile.

5. Service sûreté-sécurité incendie

5.1 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé Kerleau, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Finances, Commande publique et Logistique, de Monsieur Rodolphe Aviceau, adjoint au Directeur général adjoint, et de Madame Patricia Nalis, Directrice de la Logistique et des Moyens généraux, délégation de signature est accordée à **Monsieur Hugo Ferrazzi**, Chef du Service Sûreté, Sécurité Incendie, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions, à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 10 000 euros hors taxes.

5.2 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé Kerleau, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Finances, Commande publique et Logistique, de Monsieur Rodolphe Aviceau, adjoint au Directeur général adjoint, de Madame Patricia Nalis, Directrice de la Logistique et des Moyens généraux, et de Monsieur Hugo Ferrazzi, Chef du Service Sûreté, Sécurité Incendie, délégation de signature à l'effet de signer le **plan de prévention et le protocole de sécurité** est accordée, dans leurs domaines d'attribution, à :

- **Monsieur Sébastien Morilhat**, Chef de l'Unité Sûreté ;
- **Monsieur Jean-Marc Blondeau**, Chef de l'Unité Sécurité Incendie.

6. Service événementiel

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé Kerleau, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Finances, Commande publique et Logistique, de Monsieur Rodolphe Aviceau, adjoint au Directeur général adjoint, et de Madame Patricia Nalis, Directrice de la Logistique et des Moyens généraux, délégation de signature est accordée à **Monsieur Stéphane Farges**, Chef du service événementiel, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, le **plan de prévention et le protocole de sécurité**.

ARTICLE 3 : Une délégation de signature particulière est accordée à **Monsieur Jean-Marc Blondeau**, Chef de l'Unité Sécurité Incendie, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, le permis de feu.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur général des services du Département des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au contrôle de légalité et rendu exécutoire suivant les modalités de publication en vigueur.


Pour Ampliation
Le Chef du service des Affaires juridiques
Nicolas Aurières


Georges Siffredi

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4 boulevard l'Hautil, BP. 30322, 95027 Cergy-Pontoise Cedex.